

Affaires courantes

Je dois dire que ces Canadiens sont d'une patience à toute épreuve parce que je présente des pétitions comme celle-ci à la Chambre depuis des mois. La circonscription de Kingston et les Îles, que je représente, est également aux prises avec ce même problème relatif au prix de l'essence. Certains de mes propres électeurs ont signé des pétitions semblables que j'ai présentées dans le passé, et la seule réponse que nous ayons eue du gouvernement, c'est qu'il ne contrôle pas les prix et qu'il n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit pour aider les Canadiens qui sont traités injustement en ce qui concerne le prix de l'essence.

Les pétitionnaires disent que cette pratique est injuste et prient instamment le gouvernement de corriger cette injustice dont les automobilistes de la région d'Ottawa sont victimes. Je suis d'accord avec eux et demande au gouvernement de prendre des mesures au lieu de faire ce genre de déclaration en l'air en réponse à ces pétitions.

LE PROJET DE LOI C-86

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Toronto qui s'inquiètent à cause des récentes modifications à la Loi sur l'immigration proposées dans le projet de loi C-86. En particulier, ils s'opposent fortement aux restrictions et aux retards auxquels les parents feront face lorsqu'ils essaieront de venir rejoindre leurs fils et leurs filles au Canada. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à retirer ces modifications.

Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui provient également d'un certain nombre de Torontois qui s'inquiètent d'autres aspects de ce projet de loi.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement américain traite aux États-Unis les demandes des familles de réfugiés au sens de la convention et que la politique qu'applique actuellement le ministre de l'Immigration au Canada, en refusant d'accorder des permis ministériels aux familles des revendicateurs de statut de réfugié, peut porter atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale de ces immigrants, puisque les familles sont ainsi séparées pendant de nombreuses années.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le ministre de l'Immigration à accorder des permis ministériels au conjoint et aux enfants à charge des demandeurs de statut de réfugié qui ont reçu l'autorisation de présenter une demande relative au droit d'établissement à partir du Canada, y compris des person-

nes dont la demande fait partie de l'arriéré et des immigrants visés par la nouvelle loi, ce qui permettrait aux familles de vivre ensemble au Canada pendant le traitement des demandes.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, finalement, j'ai une pétition signée par un certain nombre d'habitants de l'agglomération torontoise qui s'inquiètent de la politique que le Canada continue d'appliquer en ce qui concerne les vols à basse altitude effectués par les forces de l'OTAN au-dessus du territoire des Innu du Labrador et de l'est du Québec.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'associer à l'Assemblée des Premières nations, aux Innu du Labrador et à d'autres nations autochtones du nord du Canada pour s'opposer à ce que les forces de l'OTAN et de NORAD s'entraînent au-dessus de ce territoire. Ils exhortent le gouvernement du Canada à mettre un terme à la formation dispensée aux troupes de l'OTAN et du NORAD au Canada ainsi qu'à utiliser plutôt les fonds que le Canada verse à l'OTAN et au NORAD afin de permettre aux peuples autochtones du Canada de reprendre possession de leurs terres et de conserver leur mode de vie et de promouvoir le développement durable pour tous les Canadiens.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée, au nom de mes électeurs de Saskatoon—Dundurn. Ceux-ci demandent au gouvernement, par l'entremise du Parlement, de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22. Les pétitionnaires souhaitent qu'il en soit ainsi afin que les Canadiens puissent bénéficier pleinement des prix moins élevés des médicaments génériques, et afin que...

Une voix: Qui a adopté le projet de loi C-22?

M. Fisher: Ce sont les conservateurs... Et afin que les régimes provinciaux et privés de médicaments ne soient pas indûment touchés par les prix plus élevés des médicaments.

À cet égard, les pétitionnaires font valoir que le projet de loi C-22 a porté de sept ans à dix ans la période de protection accordée, et que le gouvernement avait promis que les prix n'allaient pas augmenter, ce qui n'a pas été le cas. L'expérience a révélé que le coût des médicaments a grimpé de façon spectaculaire, au détriment de tous les intéressés.